

Ontario Power Generation Inc. a déposé une demande pour disposer des soldes de certains comptes de report et d'écart, et pour des changements relatifs aux impacts du Programme de renouvellement du marché de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sur les installations de production prescrites.

Ontario Power Generation Inc. a déposé une demande de modification du calcul des montants du compte d'écart de production hydroélectrique excédentaire de la charge de base et du mécanisme d'incitation à la production hydroélectrique, ainsi que du traitement des paiements de compensation en temps réel. Les modifications proposées sont basées sur les changements attendus sur le marché de l'électricité de l'Ontario dans le cadre du Programme de renouvellement du marché de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. OPG demande également l'autorisation de disposer de certains comptes de report et d'écart.

Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel typique consommant 700 kWh par mois verrait l'augmentation mensuelle suivante :

	Juillet à décembre 2024	2025	2026
Client résidentiel (700 kWh)	1,06 \$	0,05 \$	0,15 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus. Rendez-vous sur le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2023-0336** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **19 février 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
☎ /ATS: 1 877-632-2727
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
🌐 oeb.ca/notice-fr

Ontario Power Generation
☎ 1-877-592-3700
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h
🌐 opg.com

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.



Ontario
Energy
Board